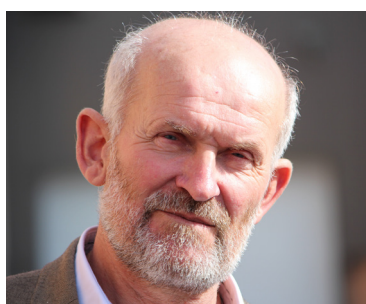




ÉDITO



MOT DU PRESIDENT

Aujourd'hui le foncier est devenu un enjeu majeur pour le développement du territoire ; en témoignent les nombreuses actualités médiatiques sur le sujet. Il doit être géré de manière équilibrée afin de préserver nos capacités de production et nos paysages.

Véritable opérateur foncier au cœur de l'aménagement rural et périurbain, la SAFER a vu ses missions renforcées par la loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014 :

- elle contribue au maintien et au développement d'une agriculture dynamique et durable,
- elle accompagne l'Etat et les collectivités territoriales pour une gestion durable de l'espace rural,
- elle agit en faveur de l'environnement pour la protection de la nature, de la ressource en eau, des paysages, de la biodiversité, des zones humides, et contre les risques naturels,
- elle assure la transparence des marchés fonciers ruraux.

La présence des collectivités au sein des instances de la SAFER a également évolué avec la création d'un collège dédié au sein du Conseil d'Administration.

Les partenariats entre la SAFER Bourgogne Franche-Comté et l'Etat ou les collectivités territoriales sont nombreux, mais ils peuvent encore se développer. Un Service « Collectivités Environnement » a ainsi vu le jour au sein de la SAFER Bourgogne Franche-Comté en cette fin d'année 2018, venant en appui aux délégations départementales qui conservent leur proximité avec les territoires.

Cette lettre a pour but de mieux faire connaître les prestations susceptibles d'être apportées par la SAFER et de vous tenir informé sur l'évolution des techniques et réglementations ■

Bonne lecture à tous !

Jean-Luc DESBROSSES

Président de la SAFER Bourgogne Franche-Comté

la lettre aux ELUS



BESOIN D'UN AVIS DE VALEUR ?

LA SAFER ÉVALUE TOUT TYPE DE BIENS RURAUX :

PARCELLES AGRICOLES
FORÊTS
BÂTIMENT D'HABITATION
BÂTIMENT D'EXPLOITATION
ÉTANGS

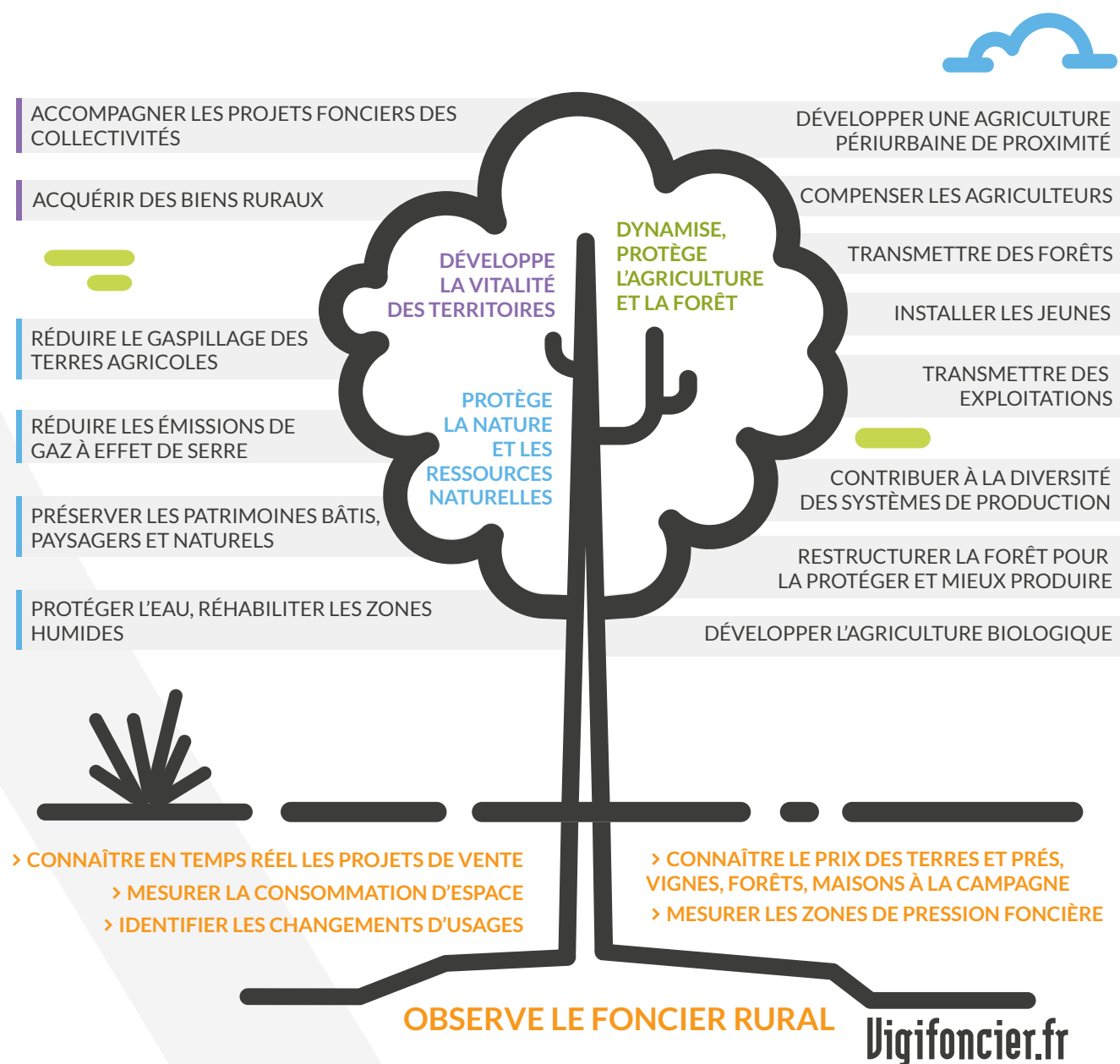
...



MISSIONS

QUELLES MISSIONS DE LA SAFER AU PROFIT DES COLLECTIVITES

Dans ce premier numéro, il nous a semblé utile de vous rappeler, au travers des 4 missions générales de la SAFER, l'étendue des actions de notre société, pour un aménagement durable et concerté de l'espace rural ■



Lieu de concertation, la Safer organise le dialogue entre acteurs locaux (agriculteurs, élus territoriaux, organismes environnementaux, ...) dans le cadre de ses instances qui examinent tous les projets des candidats, attribuent les biens et orientent leurs usages afin de répondre aux missions d'intérêt général de la Safer. Toutes les décisions prises sont validées par l'Etat.

Les deux exemples qui suivent illustrent les collaborations possibles entre la Safer et les collectivités territoriales, avec deux contextes et deux thématiques totalement différentes : un projet de développement des zones d'activités économiques avec la volonté de limiter l'impact pour les agriculteurs concernés, et un projet de cession de propriété d'une collectivité avec la nécessité de concilier préservation du patrimoine environnemental et activité agricole ■

PAROLES DE PRO

UNE INSTALLATION AIDÉE À DOUBLE ENJEUX,
AGRICOLE ET ENVIRONNEMENTAL.

La plaine de Vaivre est caractérisée par des prairies alluviales qui présentent un potentiel écologique remarquable, au sein de la ZNIEFF de type I « Plaine de Vesoul-Vaivre » et disposant d'un arrêté préfectoral de protection de biotope du même nom.

Une surface importante de ces prairies alluviales en propriété de la Communauté d'Agglomération de Vesoul, soit 70 ha, est mise en vente. Dans la continuité d'une gestion temporaire et précaire au travers d'une Convention de Mise à Disposition, et du partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Vesoul et la SAFER Bourgogne Franche-Comté, cette dernière est chargée de cette vente.

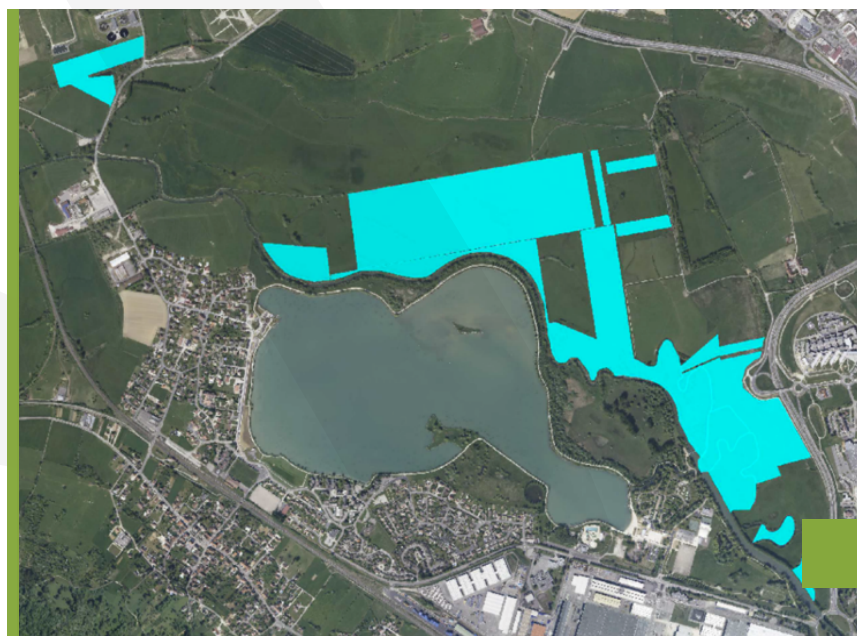
Un appel à candidature est lancé, ce qui apporte transparence à l'opération en cours et permet également à tous candidats potentiels de se manifester.

La SAFER présente l'ensemble des candidatures et recueille un avis local avant d'entériner la sélection du candidat lors du Comité Technique en fonction des projets, des motivations, de leur situation, tout en respectant une cohérence parcellaire. A l'issue du Comité Technique, le projet retenu est l'installation d'un jeune agriculteur à proximité de l'exploitation familiale, permettant ainsi d'agrandir et sécuriser la structure foncière.

Aussi il apparaît nécessaire pour la préservation du patrimoine naturel de ce territoire d'accompagner l'exploitant agricole dans la mise en œuvre de pratiques adaptées, conciliant les objectifs d'exploitation et les enjeux environnementaux en présence. C'est pourquoi le Conservatoire d'espaces naturels Franche-Comté effectue une synthèse des enjeux environnementaux de l'entité foncière concernée pour orienter au mieux les préconisations de gestion.

A l'issue d'une rencontre avec l'exploitant agricole concerné, le Conservatoire et la SAFER ont pu analyser les objectifs d'exploitations de ce dernier et ainsi définir les pratiques agricoles adaptées aux enjeux des milieux naturels, tout en conciliant l'activité socio-économique. Grâce au financement partagé par l'agence de l'eau et la Communauté d'Agglomération de Vesoul, un accompagnement de l'exploitant a pu avoir lieu à l'issue de la cession des terrains et un suivi annuel est assuré ■

Nos Partenaires sur cette opération :



Légende de la carte

■ Parcelles en vente

PAROLES DE PRO

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN LIMITANT L'IMPACT

SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES.

« La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, 3^{ème} intercommunalité de Bourgogne-Franche-Comté, regroupant 56 communes et 30 500 habitants, projetait la création de zones d'activités sur son territoire mais elle ne disposait pas des terrains nécessaires. L'implication de la Communauté de communes très en amont a permis d'anticiper les besoins fonciers. Elle identifie trois zones potentielles mais sous forte pression foncière.

Plusieurs conventions de partenariat avec la SAFER ont permis dans un premier temps la réalisation d'une étude foncière préalable afin de mesurer l'impact de ces zones d'activités. Cela a mis en évidence une plus forte faisabilité pour la zone de Gilly-lès-Cîteaux. Dans un second temps, la réalisation de réserves foncières, dans les environs, a permis de compenser les agriculteurs. La SAFER est ainsi en mesure de prendre en compte les problématiques des exploitants.

La SAFER a mené la négociation de l'emprise retenue auprès des propriétaires concernés, pour le compte de la communauté de communes, avec une cohérence des prix.

Elle a également assuré la négociation des conditions de libération des parcelles par les agriculteurs concernés.

La SAFER a négocié à l'amiable 100 % de la surface de l'emprise et les conditions de libérations des parcelles par les exploitants. Les stocks fonciers ont permis de compenser tous les agriculteurs ■»



Interview Pascal GRAPPIN

Vice-président
en charge de l'emploi et du
développement économique
C.C. de Gevrey-Chambertin et
de Nuits-Saint-Georges



■ Zone d'activités de Gilly-lès-Cîteaux. Illustration DR



■ Le parc d'activités La Petite Champagne est réparti en seize lots. Illustration F. DARCIAUX



SERVICE COLLECTIVITÉS ENVIRONNEMENT

✉ sce@saferbfc.com

☎ 03 80 78 99 81 - 📞 06 31 74 83 87



WWW.SAFERBFC.COM - WWW.VIGIFONCIER.FR